

CHECK-LIST STAGE : RAPPELS



**Vous êtes amené à effectuer un stage ?
Voici les premières étapes à connaître :**



1 Être inscrit à
Université de
Paris pour l'année
universitaire
en cours

2 Suivre une
formation éligible au
stage (+200h de
formation annuelle)

3 Les activités
du stage doivent
être en adéquation
avec votre formation

4 Durée maximale
de 924h dans
le même organisme
d'accueil
(soit 6 mois)

5 Le stage ne peut
avoir lieu pendant
les heures
d'enseignement

6 Toutes les
signatures doivent
être apposées sur la
convention avant le
début de stage

7 Un avenant est
obligatoire en vue
d'un changement en
cours de stage

8 Votre stage est à
l'étranger ?
Les démarches
sont plus longues,
il faut anticiper !



D'autres questions ?

N'hésitez pas à venir nous rencontrer au POP (Bureau des stages) ou à nous contacter à l'adresse : stage@u-paris.fr
Plus d'informations sur les stages sur le site d'Université de Paris : u-paris.fr (Rubrique "Formation", page "Bâtir son projet")



Voici quelques conditions à remplir pour effectuer votre stage :



➤ en France :

Bon à savoir :

- Tout stage d'une durée de plus de 308h est soumis à une gratification (15% du plafond de la sécurité sociale).
- Quelque soit la durée de votre stage, l'organisme d'accueil doit vous rembourser le titre de transport à hauteur de 50% (sous réserve de fournir un justificatif).
- Le remboursement des frais de transport ne doit pas être inclus dans la gratification mais est versé en plus de celle-ci.

Je pense à fournir :

- Convention de stage signée,
- Attestation de responsabilité civile,
- Justificatif d'adhésion à l'assurance maladie.

➤ à l'étranger :

Bon à savoir :

- La gratification de stage n'est pas obligatoire mais l'organisme d'accueil a la liberté de vous en verser une.



Informations utiles



Aide à la mobilité :

<https://u-paris.fr/aides-a-la-mobilite-internationale/>

Inscription en ligne sur le portail des mobilités :

<https://paris7.moveonfr.com/locallogin/58cf8d298b811bf145000000/fra>

Renseignements et précautions par pays :

www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/

Je pense à fournir :

- Convention de stage signée,
- Attestation de responsabilité civile,
- Justificatif d'adhésion à l'assurance maladie,
- Attestation d'assurance rapatriement,
- Carte européenne d'assurance maladie (**Europe**),
- Visa "stage" (**hors Europe**).